AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES CHARQUEMONT

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 1 BIS RUE CUVIER 25140 CHARQUEMONT

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES CHARQUEMONT

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 1 BIS rue Cuvier 25410 CHARQUEMONT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHARQUEMONT relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHARQUEMONT à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHARQUEMONT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

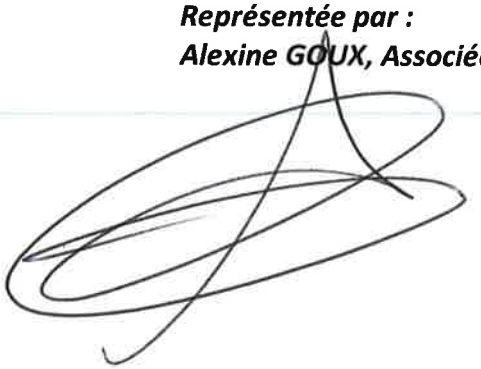
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 2 Mai 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée



BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	43 045 €	38 048 €	4 997 €	5 275 €	Report à nouveau	123 638 €	112 485 €
					Report à nx ss contrôle Charquemont	40 245 €	41 651 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Fournet Blancheroche	7 441 €	7 441 €
Cautions	0 €		0 €	0 €			
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-1 262 €	9 747 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**43 045 €**	**38 048 €**	**4 997 €**	**5 275 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**170 062 €**	**171 323 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	1 461 €	1 220 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	24 098 €	309 €	23 789 €	23 131 €	Dettes fournisseurs	22 236 €	30 106 €
Autres créances diverses	24 437 €		24 437 €	35 165 €	Autres dettes diverses	1 907 €	1 598 €
					Dettes fiscales et sociales	23 761 €	25 421 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	173 597 €		173 597 €	170 825 €	Pdt constatés d'avance	8 405 €	5 305 €
Charges constatées d'avance	1 013 €		1 013 €	577 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**223 145 €**	**309 €**	**222 836 €**	**229 699 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**57 771 €**	**63 650 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**266 190 €**	**38 357 €**	**227 833 €**	**234 973 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**227 833 €**	**234 973 €**

AGILIANCE AUDIT

Compte de résultat

GLOBAL

du 01/01/24 au 31/12/24

N° des comptes	CHARGES	Réal. annuel	Réal. Annuel N-1
60	**ACHATS**	**31 377,08 €**	**27 947,01 €**
	Alimentation Boisson	8 734,80 €	10 737,75 €
	Fournitures d'activites	5 594,72 €	5 782,47 €
	Eau Electricite	9 067,67 €	6 368,07 €
	Combustibles et Carburants	731,37 €	998,86 €
	Fournitures d'entretien	3 052,98 €	3 142,86 €
	Fournitures diverses	4 195,54 €	917,00 €
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**108 291,20 €**	**97 889,34 €**
	Sous traitance repas	75 649,70 €	66 221,14 €
	MAD locaux	24 865,00 €	24 865,00 €
	Locations	1 248,99 €	2 017,75 €
	Entretien et réparation	5 425,34 €	4 774,37 €
	Prime d'assurance	1 102,17 €	0,00 €
	Services extérieurs divers		11,08 €
	Loyers et charges locatives locaux		0,00 €
	Documentation générale (+AVM)		0,00 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**63 497,17 €**	**39 963,68 €**
	Programme pedagogique	8 313,40 €	4 462,28 €
	Honoraires	18 610,00 €	3 437,47 €
	Frais de deplacement	618,97 €	749,80 €
	Reception restauration	2 392,30 €	1 863,80 €
	Hebergement	1 212,32 €	1 411,96 €
	Frais de structure divers	5 551,21 €	4 865,49 €
	Transports	4 530,19 €	3 656,00 €
	MAD du personnel	22 268,78 €	19 516,88 €
63	**IMPOTS ET TAXES**	**866,12 €**	**766,32 €**
	Taxe sur salaire		0,00 €
	Taxe transport		0,00 €
	Taxes diverses	866,12 €	766,32 €
64	**FRAIS DE PERSONNEL**	**262 949,43 €**	**261 333,29 €**
	Formation du personnel	6 802,12 €	22 874,18 €
	Frais divers		0,00 €
	Medecine du travail	1 917,60 €	1 435,20 €
	Rémunération du personnel	254 229,71 €	237 023,91 €
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**3 829,41 €**	**543,64 €**
	Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
	Pertes sur créances irrécouvrables		339,03 €
	Charges diverses de gestion courantes	2,61 €	5,61 €
	Cotisations différents échelons.	3 826,80 €	199,00 €
	Cotisation UDAF		
66	**CHARGES FINANCIERES**	**- €**	**- €**
	Interets des emprunts		0,00 €
	Frais financiers divers		0,00 €
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**3 998,90 €**	**1 513,95 €**
	Charges exceptionnelles	117,00 €	19,00 €
	Charges sur exercices antérieurs	3 881,90 €	1 494,95 €
	VNC des elements actifs cedes		0,00 €
	Ch. diverses de gestion courantes		0,00 €
68	**DOTATIONS**	**2 925,50 €**	**4 218,89 €**
	Dotation aux amortissements	2 403,07 €	3 346,89 €
	Provisions depart en retraite	415,60 €	598,37 €
	Provision charges et risques divers	106,83 €	273,63 €
	TOTAL	**477 734,81 €**	**434 176,12 €**

N° des comptes	PRODUITS	Réal. annuel	Réal. Annuel N-1
70	**PRESTATION DE SERVICE**	**267 319,83 €**	**247 114,19 €**
	CAF PSU		0,00 €
	Aides FILAJ		0,00 €
	MSA PSO PSU		0,00 €
	MSA PSU		0,00 €
	Participation des familles	262 387,56 €	244 320,10 €
	Vente de marchandises		120,00 €
	Part. associations MAD personnel	132,38 €	0,00 €
	Remise accordée		0,00 €
	Participations diverses	4 799,89 €	2 674,09 €
	CAF PSO		0,00 €
73	**CONCOURS PUBLICS**	**74 551,90 €**	**67 555,87 €**
	Subvention CTG	18 304,44 €	18 305,26 €
	Subvention PSO/PSU	50 761,46 €	44 358,61 €
	Subvention Conseil departemental		0,00 €
	Subvention Conseil régional		0,00 €
	Subventions autres	5 486,00 €	4 892,00 €
74	**SUBVENTION D'EXPLOITATION**	**124 587,26 €**	**107 569,38 €**
	Subventions Etat		0,00 €
	Subventions communales		0,00 €
	Subventions intercommunales		0,00 €
	Subventions Conseil régional		0,00 €
	Subventions Conseil départemental		0,00 €
	Subventions nationales		0,00 €
	Subventions CAF		0,00 €
	Subventions diverses	2 000,00 €	0,00 €
	Commune Charquemont	121 266,84 €	106 859,76 €
	Commune Fournet Blancheroche	1 320,42 €	709,62 €
	Partenaire 3		0,00 €
	Partenaire 4		0,00 €
	Partenaire 5		0,00 €
	Partenaire 6		0,00 €
	Partenaire 7		0,00 €
	Partenaire 8		0,00 €
	Partenaire 9		0,00 €
	Partenaire 10		0,00 €
	Partenaire 11		0,00 €
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**4 062,36 €**	**213,88 €**
	UDAF Fds special	14,57 €	15,67 €
	Produits divers de gestion courante	7,79 €	8,21 €
	Cotisations différents échelons	4 040,00 €	190,00 €
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**3 193,98 €**	**2 639,34 €**
	Produits financiers divers	3 193,98 €	2 639,34 €
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**2 512,30 €**	**5 422,03 €**
	Produits exceptionnels	24,29 €	15,46 €
	Produits sur exercices anterieurs	2 488,01 €	5 406,57 €
	Produits des cessions d'él. actifs		0,00 €
	Quote part de sub. equipement		0,00 €
	Produits exeptionnels		0,00 €
78	**REPRISE D'AMORTISSEMENTS**	**245,39 €**	**161,41 €**
	Reprises sur provision	245,39 €	161,41 €
79	**TRANSFERTS DE CHARGES**	**- €**	**13 247,35 €**
	Autres transferts de charges d'exploitation		11 149,50 €
	transferts de charges Chorum CPAM		2 097,85 €
	TOTAL	**476 473,02 €**	**443 923,45 €**

	Réalisé	Réalisé
Résultat d'Exploitation :	**-1 261,79 €**	**9 747,33 €**
Prix de revient :	-	
Unité d'heure :	0,00	

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci dessus

Fait à : Charquemont
Le : 17/02/2025
Nom et Qualité du signataire :
Madame Purguy Martine

AGILIANCE AUDIT

Familles Rurales Charquemont

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	-1 262 €
Total du bilan	227 833 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Charquemont est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en oeuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service pour l'Enfance Jeunesse, par les associations employeurs pour la partie formation et BAFA
- par la contribution des communes et la CAF pour les accueils de loisirs.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants extérieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le calcul de la PSO tient désormais compte de l'intégralité du temps de pause méridienne, cette modalité de calcul annoncée par la CAF en 2024 est rétroactive au 01/01/2023

Les transferts de charges de personnel ont été retraités comptablement et apparaissent désormais dans des 649 au lieu des comptes 791.
Suivant le montant des subventions 2023 ainsi que des subventions prévisionnelles au budget 2024, l'association a fait les démarches pour nommer un commissaire aux comptes

Rappel sur l'affectation du resultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	11 152,72 €
- Report à nouveau Charquemont	1 405,39 €
- Report à nouveau Fournet Blancheroche	- €
Total Résultat 2023	9 747,33 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	7 486,71 €	2 125,11 €	- €	9 611,82 €
Matériel de transport	24 227,76 €	- €	- €	24 227,76 €
Matériel de bureau et informatique	3 584,18 €	- €	- €	3 584,18 €
Mobilier	5 621,19 €	- €	- €	5 621,19 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	40 919,84 €	2 125,11 €	- €	43 044,95 €

Amortissements des immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	4 798,75 €	971,96 €	- €	5 770,21 €
Matériel de transport	24 227,76 €	- €	- €	24 227,76 €
Matériel de bureau et informatique	2 914,74 €	517,44 €	- €	3 432,19 €
Mobilier	3 704,59 €	913,67 €	- €	4 618,26 €
Materiel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	35 645,34 €	2 403,07 €	- €	38 048,41 €

AGILIANCE AUDIT

ANNEXE 2024

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	21 496,64 €	21 496,64 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	24 138,31 €	24 138,31 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	2 899,63 €	2 899,63 €	- €	- €
Sous Total	***48 534,58 €***	***48 534,58 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	1 013,31 €	1 013,31 €		
Total créances	**49 547,89 €**	**49 547,89 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**1 013 €**
Abonnement et achats pour 2024	164 €
Maintenance info et licences info 2024	849 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	273,63 €	35,15 €	- €	308,78 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	273,63 €	**35,15 €**	**- €**	**308,78 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque (Avocat AL Oye et Pallet)				- €
Provision retraite	1 219,60 €	241,89 €	- €	1 461,49 €
	1 219,60 €	**241,89 €**	**- €**	**1 461,49 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Subventions d'investissements

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	**- €**	**- €**	**- €**

Reprise des Subventions d'investissements

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	**- €**	**- €**	**- €**

Etat des Dettes

DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	22 236,16 €	22 236,16 €	- €	- €
Autres dettes diverses	1 416,02 €	1 416,02 €	- €	- €
Dettes Usagers	490,79 €	490,79 €	- €	- €
Dettes Personnel	8 801,46 €	8 801,46 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	14 959,70 €	14 959,70 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**47 904,13 €**	**47 904,13 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**47 904,13 €**	**47 904,13 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	8 405,46 €	8 405,46 €		
TOTAL GENERAL	**56 309,59 €**	**56 309,59 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**8 405 €**
Indemnité assurance sinistre véhicule	5 305 €
ASC 2024/2025	2 820 €
adhésions 2025	280 €

AGILIANCE
AUDIT

ANNEXE 2024

Factures Non Parvenues	4 692 €
Factures et titres exécutoires MAD locaux, personnel et charges locatives pour sites	
Factures réseau Familles Rurales	
Factures fournisseurs non parvenues	4 692 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	202	18,90 €	3 817,80 €
Cotisation association locale	202	1,10 €	222,20 €
		20,00 €	4 040,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	117 €
Factures 2023 non estimées	
CESU ANCV égarés/périmés	
Ecart caisse AL et PE	
Ecart de paramétrage Sage	
Divers	117 €

Charges sur exercices antérieurs	3 882 €
Factures 2023 non estimées	1 232 €
CESU ANCV égarés/périmés	
Ecart caisse AL et PE	
régul CAF	2 450 €
Divers	200 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	24 €
Groupama remboursement sinitres 2021	
Dons famille	
Divers	24 €

Produits sur exercices antérieurs	2 488 €
Annulation de provisions charges non facturées	
Régularisations factures 2021	
Régularisation CAF années antérieurs	1 474 €
Ecart cotisations années antérieures	
Divers	1 014 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	0 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	9,18	0,27
TOTAL	9,18	0,27

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2025

RAS

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	262 397,56 €
CAF	74 551,90 €
MSA	- €
Communes	122 587,26 €
Syndicats intercommunaux	- €
Etat	2 000,00 €
	461 626,72 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

AGILIANCE AUDIT